Formation B/AAC

Formation Théorique :

Vous allez pouvoir bénéficier d'une grande amplitude horaire.

Vous aurez la possibilité de venir vous entraîner du lundi après-midi 14h au samedi soir 18h.
Le bureau est fermé entre 12h et 14h (sauf séance avec moniteur le samedi à 13h).

De 9h à 12h et de 14h à 18h les séances sont en autonomie : c'est-à-dire que le DVD est lancé par la secrétaire (à heure fixe : 14h/15h etc.) et s'auto-corrige. La durée moyenne de ce type de série est de 50 minutes.

Nous organisons des séances avec moniteur du mardi au vendredi de 18h à 19h, ainsi que le samedi de 13h à 14h.

Le samedi à 13h, la séance moniteur porte sur un thème bien précis de sécurité routière (ex : alcool, vitesse, fatigue…). Le moniteur organise un cours participatif et ludique qui dure environ 1h.

Les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 18h à 19h, le moniteur lance le DVD et corrige lui-même les questions, il sera plus à même de vous aider si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à lui poser des questions

Lorsque votre niveau le permet, le moniteur donne son aval pour le passage de l'examen du code de la route.

Vous pourrez également profiter du bureau du Fayet, celui-ci est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 17h pour les séances en autonomie (DVD lancé par la secrétaire), les séances avec moniteur se déroulent chaque soir de 17h à 18h. Le bureau est fermé durant les vacances scolaires.

L'épreuve théorique général (ETG) :

Pour passer l'épreuve théorique du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Nous vous inscrirons sur le site d'examen le plus proche soit: La Poste, avenue de Geneve à Sallanches ou avenue des Râches à Passy.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable 5 ans

Formation Pratique :

Lorsque vous aurez obtenu votre code de la route, vous serez amené à effectuer 20h de conduite minimum avec des moniteurs diplômés et rigoureux dont le but est de vous donner la meilleure formation possible avec comme base de travail le REMC, qui détaille votre programme de formation.

Voici les 4 compétences principales que votre enseignant de la conduite travaillera avec vous, toujours avec le souci de respecter votre rythme.

1 - Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul :

Dans cette étape, vous serez amené à apprendre les différents organes et commandes du véhicule, ainsi que les vérifications extérieures et intérieures qui pourront vous rapporter des points au passage de votre examen pratique.

Vous apprendrez à vous installer correctement au poste de conduite afin d'avoir une utilisation optimale de vos commandes.
Vous travaillerez également sur le volant et les vitesses avec les objectifs suivants:
- tenir , tourner le volant et maintenir la trajectoire
- démarrer et s'arrêter
- doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- utiliser la boîte à vitesses
- utiliser les pédales

Tout cela afin d'être à l'aise avec l'aspect « mécanique » de votre véhicule.

Vous commencerez également les marche arrière en ligne droite et en courbe ainsi que le demi-tour en 3 temps, en dosant l'allure et la trajectoire afin d'assurer la sécurité autour de votre véhicule.

Enfin, vous commencerez à utiliser correctement vos rétroviseurs et à savoir où se situe les angles morts au poste de conduite.

2- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales :

Vous apprendrez à circuler dans des conditions normales (ville, hors agglomération).

Vous serez amené à chercher la signalisation, les indices formels et informels nécessaire à votre bonne conduite.

Vous apprendrez à placer votre véhicule, à choisir votre voie de circulation afin de fluidifier au maximum le trafic et de ne pas gêner.

Vous apprendrez aussi à adapter votre allure selon la situation, à détecter, identifier et franchir les intersections comme les carrefours à sens giratoires et les priorités à droite, mais aussi à stationner en épi, en bataille et en créneau.

3- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers :

Les conditions difficiles sont au programme de cette compétence : vous apprendrez à évaluer et maintenir les distances de sécurité, à appréhender les trafics denses ainsi que les files de véhicules.

Vous serez amené à travailler sur des voies rapides et autoroutes afin de vous perfectionner sur les dépassements, sur l'attitude à adopter quand vous êtes dépassé ainsi que sur les difficultés de cette circulation en générale.

Vous apprendrez à vous insérer en toute sécurité et à quitter ces routes à grand trafic.

A la fin de cette étape, vous serez également capable de gérer des routes de montagnes à fortes déclivités, escarpées ou étroites et de maîtriser correctement vos virages.

Vous serez formé sur les règles relatives à la circulation inter-files (moto), selon si le département et la situation l'autorise.

Vous conduirez dans des conditions difficiles avec adhérence réduite (pluie, neige…) ainsi qu'avec des visibilités limitées comme le brouillard, à la tombée de la nuit ou encore de nuit quand vos horaires le permettent.

Vous conduirez également à l'abord et dans la traversée d'ouvrage routiers tels que les tunnels, les ponts…

4- <u>Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</u> :

Cette compétence comporte des notions que vous avez apprises au code et qui seront renforcées dans cette étape finale, comme les principaux facteurs de risques au volant (alcool, drogue, vitesse…) et les recommandations à appliquer ainsi que les comportements à adopter en cas d'accident (protéger, alerter, secourir).

Vous apprendrez également à vous servir des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse), à suivre un itinéraire de façon autonome et à préparer un long voyage en autonomie. Vous aurez des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.

Vous apprendrez également à pratiquer l'écoconduite véritable enjeu de ces prochaines années.

Une fois ces objectifs validés, vous aurez un premier rendez-vous obligatoire, le « rendez-vous préalable ».
Ce rendez-vous est articulé en deux parties : une heure de conduite avec vous, votre moniteur et au moins un de vos accompagnateurs, et une heure de théorie en salle dans les mêmes conditions.

Vous partez ensuite pour un an minimum de conduite accompagnée avec vos accompagnateurs et 3000 Kms minimum.

Nous serons amenés à nous revoir deux fois durant votre conduite accompagnée :

Au rendez-vous pédagogique n°1, qui a lieu après au moins 6 mois de conduite et 1000 Kms minimum.
Vous effectuerez avec un ou tous vos accompagnateurs (obligatoire) une heure de bilan en voiture avec le moniteur, qui vérifiera les compétences acquises et vous donnera des conseils pour continuer au mieux votre conduite accompagnée sans prendre de mauvaises habitudes.
Vous assisterez également à deux heures de théorie en salle, toujours avec un accompagnateur obligatoirement, où vous serez amené à échanger autour des thèmes de sécurité routière (Alcool, vitesse, fatigue…)avec d'autres élèves du même niveau.

Le deuxième rendez-vous pédagogique est similaire et aura lieu dans les mêmes conditions lorsque vous aurez atteint 3000 Kms et que vous aurez un an de conduite accompagnée derrière vous.
Vous serez placé à l'examen pratique environ un mois après, sous réserve que votre niveau le permette, après avoir effectué quelques heures de remise à niveau si besoin (vous bénéficiez dans cette formule conduite accompagnée d'une heure de conduite offerte par l'auto-école).

Déroulement de l'épreuve de l'examen pratique :

Pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite. Et avoir réussi l'épreuve théorique générale.

Un enseignant vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis de conduire.
L'épreuve dure 32 minutes.
Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :

- La vérification d’un élément technique du véhicule, une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours et une question en lien avec la sécurité routière.

- La réalisation de deux manœuvres différentes : une manœuvre en marche arrière et un freinage pour s’arrêter avec précision.

Savoir s’installer et assurer la sécurité à bord de son véhicules, connaître et utiliser les commandes, prendre l’information, analyser les situations et s’y adapter, appliquer la réglementation du code de la route, adapter son allure aux circonstances, communiquer avec les autres usagers, partager la chaussée, maintenir les espaces de sécurité, être autonome dans la réalisation d’un trajet, avoir une conduite économique et respectueuse, être courtois sont les points évaluer lors de l’épreuve pratique.